

# Tournoi des écoles d'Ille-et-Vilaine

## Règlement de la compétition

Tous les participants au tournoi des écoles s'engagent à respecter le présent règlement.

### **Article 1 : tournois**

Le Comité départemental des échecs 35 (CDE35) organise le *Tournoi des écoles d'Ille-et-Vilaine* le **mercredi 23 mai 2018**. Cette compétition se déroule sous la forme de trois tournois ouverts à tous les enfants scolarisés dans une école d'Ille-et-Vilaine :

- **Petits pousins**, ouvert aux enfants de la catégorie *Petit pousin*.
- **Pousins**, ouvert aux enfants de la catégorie *Pousin*. Ce tournoi pourra éventuellement être dédoublé en cas d'effectif important.
- **Pupilles**, ouvert aux enfants de la catégorie *Pupilles*.

**Ces tournois ne sont pas homologués.**

### **Article 2 : règles**

Les coups illégaux ne sont pas comptabilisés. L'arbitre pourra cependant déclarer la partie perdue en cas de constatation répétée de coups illégaux.

Pour le reste, les règles du jeu sont celles de la FIDE au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte le Elo rapide.

Seront appariés à la 1<sup>re</sup> ronde tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription.

### **Article 3 : départages**

Les départages adoptés sont dans l'ordre : Buchholz tronqué, cumulatif et nombre de victoires (l'ordre des grilles américaines calculé par le logiciel PAPI sera la référence unique).

### **Article 4 : cadence**

Les trois tournois se jouent en 5 rondes à la cadence de 15 minutes KO.

### **Article 5 : horaires**

Les horaires des rondes sont approximatifs :

- 13h15 – 13h30 : pointage des joueurs
- 13h45 : ronde 1 - 14h25 : ronde 2 - 15h05 : ronde 3 - 15h45 : ronde 4 - 16h30 : ronde 5
- 17h15 : remise des prix

### **Article 6 : droits d'inscription**

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard l'avant-veille du tournoi 22 h. Les préinscriptions se font obligatoirement en ligne sur le site : <http://www.echecs35.fr/inscription>

Les droits d'inscription de 2 € par enfant devront être réglés au plus tard au moment du pointage.

### **Article 7 : récompenses**

Dans chaque tournoi, une coupe et des médailles récompenseront les trois premiers joueurs.

D'autres lots pourront éventuellement être tirés au sort entre les participants.

### **Article 8 : dispositions particulières**

1. Sur décision de l'arbitre, les arrivants après la fin du pointage sont susceptibles de commencer à la 2<sup>e</sup> ronde ou d'être appariés entre eux manuellement à la 1<sup>re</sup> ronde.
2. Tout joueur sera exclu définitivement après deux forfaits.
3. Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

### **Article 9 : localisation**

Les tournois se déroulent à l'espace intergénérationnel, 7 rue des Ecoles, 35340 Liffré. Les blitz et analyses sont interdits dans la salle de jeu et doivent se dérouler dans l'espace prévu à cet effet.

### **Article 10 : droit à l'image**

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent les organisateurs à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos à propos de cette compétition sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les accompagnateurs.